

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 04 AVRIL 2017**

Nombre de conseillers : 23	En exercice : 21	Qui ont pris part aux délibérations : 18
----------------------------	------------------	--

Étaient présents : Mrs BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; LARROQUE Jean-François ; LESCOUTE Roger ; LACRAMPETTE Roger ; PERRUT Jean-François ; POEYDOMENGE Guy ; SEMPASTOUS Jean-Paul.

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; CORONADO Danielle ; DANTIN Geneviève ; HUILLET Paule ; PAMBRUN Michèle ; PENALVER Joëlle

Excusés : Mrs ERRACARRET Dominique MARTIN Claude ; Mmes CAZAUX Christine ; COMPAGNET Annie

Procurations : CAZAUX Christine donne procuration à R DUPONT ; COMPAGNET Annie donne procuration à MP BARON ; ERRACARRET Dominique donne procuration à JP BASTIANINI..

Date de convocation : 29 Mars 2017

Mr SEMPASTOUS a été nommé secrétaire.

Mr LESCOUTE Roger, Maire, fait appel et compte 15 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Trois conseillers municipaux ont donné procuration. Le nombre de votants est de 18.

M le Maire débute la séance.

Examen de l'ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 février 2017

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 21/02/2017

Sujet n°1 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2016

Délibération N17/2017

M le Maire donne la présidence de la séance à M Raymond DUPONT, premier adjoint.

M DUPONT donne la parole à M PARROT, DGS, qui présente le compte administratif.

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. DUPONT RAYMOND, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif dressé par M. le Maire, et à l'unanimité des membres présents.

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		20 806.78 €		421 485.75 €	442 292.53 €	0
Opérations de l'exercice	756 141.60 €	309 497.30 €	2 042 851.47 €	2 244 102.22 €	2 798 993.07 €	2 553 599.52 €
TOTAUX	756 141.60 €	330 304.08 €	2 042 851.47 €	2 665 587.97 €	3 241 285.60 €	2 553 599.52 €
Résultats de clôture	- 425 837.52 €		0,00	622 736.50 €	- 425 837.52 €	622 736.50 €
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	- 425 837.52 €		0,00	622 736.50 €	- 425 837.52 €	622 736.50 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 425 837.52 €		0,00	622 736.50 €	0,00	196 898.98 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Sujet n°2 AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération N18/2017

M le Maire revient en séance et reprend la Présidence de la séance.
L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. ROGER LESCOUTE prend acte des résultats de l'année 2016 du budget principal comme suit :

Résultat d'investissement	<u>en euros</u>
1. Résultat de l'exercice N	- 446 644.30
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	20 806.78
3. Résultat cumulé au 31/12/N	- 425 837.52
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0,00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0,00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	- 425 837.52
Résultat de Fonctionnement	
7. Résultat de l'exercice N	201 250.75
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	421 485.75
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	622 736.50

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

a) affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00
	reste disponible 622 736.50
b) résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	- 425 837.52
	reste disponible 196 898.98
c) affectat° en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investiss.	0,00
d) le solde est reporté en excédent de fonctionnement	196 898.98

Inscriptions au budget N + 1:

001 Déficit d'investissement reporté	- 425 837.52 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	425 837.52 €
002 Excédents de fonctionnement reporté	196 898.98 €

Sujet n°3 VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Délibération N19/2017

En préalable Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21/02/2017 portant sur une proposition de principe visant à limiter l'impact fiscal de la nouvelle agglomération

Il explique que toutes les communes membres de la nouvelle agglomération n'ayant pas approuvé cette proposition, elle ne sera pas appliquée. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte dans le cadre du vote des taux de fiscalité.

Il présente l'évolution de la fiscalité communautaire de 2017 à 2029 suite à la fusion.

	CAGT	CA TLP						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TAXE D HABITATION	10.69%	10.72%	10.76%	10.79%	10.83%	10.86%	10.89%	10.93%
FONCIER BATI	0.00%	0.13%	0.26%	0.39%	0.51%	0.64%	0.77%	0.90%
FONCIER NON BATI	2.57%	2.76%	2.95%	3.14%	3.33%	3.52%	3.71%	3.90%

	CAGT	CA TLP					
	2016	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TAXE D HABITATION	10.69%	10.96%	10.99%	11.03%	11.06%	11.10%	11.13%
FONCIER BATI	0.00%	1.03%	1.16%	1.29%	1.41%	1.54%	1.67%
FONCIER NON BATI	2.57%	4.09%	4.28%	4.47%	4.66%	4.85%	5.04%

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire présente l'équilibre budgétaire tel qu'il apparaît dans le budget 2017. Il propose de voter les taux de fiscalité correspondants pour l'année 2017.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vote

Les taux de fiscalité pour l'année 2017 comme suit :

Base	2017		
	base	taux	produit
Mairie de SOUES			
TAXE D'HABITATION	4 138 000	11.62%	480 836 €
TAXE FONCIER BATI	2 659 000	21.41%	569 292 €
TAXE FONCIER NON BATI	19 400	62.83%	12 189 €
Total 3 TAXES			1 062 317 €

ANNULE

La délibération 1/2017 du 21/02/2017 relatif à l'impact fiscal de la nouvelle agglomération.

Sujet n°4 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DES PARTICIPATIONS

Délibération N20/2017

EXPOSE DES MOTIFS :

M le Maire rappelle que chaque année la Commune attribue une subvention aux associations de la Commune. Il présente la liste annexée à la présente, fait état des subventions versées en 2016 et propose les montants de 2017.

Le Conseil Municipal

Vu les crédits inscrits au budget

A l'unanimité

APPROUVE

Les subventions 2017 pour les associations communales telles que précisées dans le tableau annexé à la présente (cf annexe 1).

PRECISE

Que le Comité des fêtes bénéficiera en sus d'une subvention exceptionnelle de 1000 € en application de la délibération du 12/12/2016 qui n'avait pas pu être exécutée sur l'exercice 2016.

Et autorise M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Sujet n°5 : VOTE DU BUDGET 2017

Délibération N21/2017

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Maire rappelle que le budget a été travaillé en Commission des finances. Il précise que plusieurs éléments étaient joints au dossier de la convocation : présentation générale, Vue d'ensemble, vue par chapitre et détail des sections.

Il donne la parole à M PARROT, Directeur Général des Services.

M PARROT présente le budget. Le total de la section de fonctionnement est de 2 445 767.45 € en dépense et 2 248 868.47 € en recettes. L'excédent reporté de la section de fonctionnement d'un montant de 196 898.98 porte les recettes à 2 445 767.45 €

En investissement le total des dépenses est de 584 686 € avec un report (001) négatif de 425 834.52 € qui porte le total des dépenses à 1 010 523.52. Le total des recettes est de 1 010 523.52€.

Le budget s'équilibre donc à 3 455 290.97 € pour les deux sections.

M le Maire propose d'adopter le budget.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le budget 2017 équilibré à hauteur de 3 455 290.97 €.

Sujet n°6 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement de l'année 2016

Délibération N22/2017

M le Maire donne la présidence de la séance à M Raymond DUPONT, premier adjoint.

M DUPONT la parole à M PARROT, DGS, qui présente les résultats du compte administratif.

M PARROT précise que le budget annexe lotissement n'a pas été mouvementé en 2017.

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. DUPONT RAYMOND, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif dressé par M. le Maire, et à l'unanimité des membres présents.

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	- 147 652.80 €			€	- 147 652.80 €	- €
Opérations de l'exercice		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- 147 652.80 €	- €	- €	- €	- 147 652.80 €	- €
Résultats de clôture	- 147 652.80 €			- €	- 147 652.80 €	
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- 147 652.80 €	- €	- €	- €	- 147 652.80 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	- 147 652.80 €			- €	- 147 652.80 €	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Sujet n°7 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Délibération N23/2017

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. ROGER LESCOUTE prend acte des résultats de l'année 2016 du budget principal comme suit :

Résultat d'investissement	en euros
1. Résultat de l'exercice N	- 0 €
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	- 147 652.80 €
3. Résultat cumulé au 31/12/N	- 147 652.80 €
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0,00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0,00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	- 147 652.80 €
Résultat de Fonctionnement	
7. Résultat de l'exercice N	0 €
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	0 €
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	0 €

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

Inscriptions au budget N + 1:

001 Déficit d'investissement reporté - 147 652.80 €

Sujet n°8 : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints - Modification de la délibération 03/2014 du 21/02/2014

Délibération N24/2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales et en particulier les articles L2123-20 et suivants
Vu la délibération N° 3/2014 du 21/02/2014 décidant les Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseiller municipaux

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les taux maximum des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

La Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a précisé l'indice de référence : indice terminal de la fonction publique.

Il convient de faire référence à ce nouvel indice.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE :

De fixer les indemnités pour toute la durée du mandat, de fonction de Maire, d'adjoint et du conseiller municipal en charge d'une délégation comme suit :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 6 Adjoints : 14,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

PRECISE

Que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal et qu'un tableau annexé à la présente (annexe 2) récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Sujet n°9 : Eclairage public du parking du vestiaire du Lac

Délibération N25/2017

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2017 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à 6 960 € :

Récupération TVA :	1 160 €
Fonds libres :	4 350 €
Participation SDE :	1 450 €
TOTAL :	6 960 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées

S'ENGAGE

A garantir la somme de 4 350 € au syndicat départemental d'Energie des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune

PRECISE

Que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Questions diverses

CALENDRIER DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

M le Maire rappelle les dates des prochaines élections.

Date	Objet	Horaires d'ouverture du bureau de vote (prévisionnel)	
23/04/2017	Election présidentielle 1er tour	08:00	19:00
07/05/2017	Election présidentielle 2eme tour	08:00	19:00
11/06/2017	Elections législatives 1er tour	08:00	18:00
18/06/2017	Elections législatives 2eme tour	08:00	18:00

IL propose la composition du bureau pour les présidentielles pour chacun des bureaux de vote.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES
Dimanche 23 AVRIL 2017 ET Dimanche 07 MAI 2017

COMPOSITION DES BUREAUX

	Bureau 1	Bureau 2
Président	Mr LESCOUTE	MR DUPONT
Suppléant du Président	Mr POEYDOMENGE	Mr SEMPASTOUS
Secrétaire	Mme CAMES	Mme DANTIN

Enfin il fait appel à candidature pour le tableau de présence. Ces tableaux seront transmis aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance à 21h30

Compte rendu du Conseil Municipal du 04/04/2017

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé est clos, le 04/04/2017 à 20H45,

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 04/04/2017

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>Délibération 17/2017</u>	Sujet n°1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2016	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 18/2017</u>	Sujet 2 : affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 19/2017</u>	Sujet n°3 : Vote des taux de fiscalité 2017	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 20/2017</u>	Sujet 4 : SUBVENTION 2017 pour les associations communales	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 21/2017</u>	Sujet n°5 : APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE DE SOUES POUR L'ANNEE 2017	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 22/2017</u>	Sujet n°6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'ANNEE 2016	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 23/2017</u>	Sujet n°7 : affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe lotissement	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 24/2017</u>	Sujet n°8 : Indemnité de fonction du Maire et des adjoint	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0
<u>Délibération 25/2017</u>	Sujet n°9 : Eclairage public du vestiaire multisport du Lac de SOUES	Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0

Ont signé le procès-verbal contenant 8 pages dont 1 page de signature, et 2 pages d'annexes (soit 10 pages)

BARON Marie-Paule	BASTIANINI Jean-Pierre	CAMES Colette	CAZAUX Christine procuration à Raymond DUPONT
	COMPAGNET Annie procuration à Marie Paule BARON	CORONADO Danielle	DANTIN Geneviève
DUPONT Raymond	ERRACARRET Dominique procuration à Jean Pierre BASTIANINI	HUILLET Paule	LACRAMPETTE Roger
LARROQUE Jean-François	LESCOUTE Roger		PAMBRUN Michèle
PENALVER Joelle	PERRUT Jean François	POEYDOMENGE Guy	SEMPASTOUS Jean- Paul

Annexe 1 : Délibération N° 20/2017 - Page 2
Subvention 2017 pour les associations communales

6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	55 574.58	54 021.58
	A.D.I.L.	696.00	696.00
	A.R.A.C.	650.00	650.00
	AMICALE 3ème AGE	1 524.00	1 524.00
	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	2 160.00	2 610.00
	Ass Personn Communal (subve exceptionnelle)	3 000.00	1 000.00
	ASSOCIATION "LE MAUPENEC"	381.00	381.00
	ASSOCIATION "RECRE-ACTIVITES"	9 700.00	9 700.00
	ASSOCIATION "DESSINE MOI UN MOUTON"	460.00	460.00
	ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA PAIX	345.00	342.00
	CHANTEURS DE SOUES	991.00	991.00
	COMITE DES FÊTES	9 147.00	9 147.00
	DIVERS		
	SOUES ACTIVITES VETERAN	600.00	600.00
	Association des Maires Hautes Pyrenees	121.22	121.22
	AMF Assoc des Maires de Frances	490.36	490.36
	FEMMES LOISIRS	457.00	457.00
	MOUVEMENT DE LA PAIX	311.00	311.00
	PARLEM	975.00	975.00
	PREVENTION ROUTIERE	152.00	152.00
	RESTAURANTS DU CŒUR	1 000.00	1 000.00
	S.O.S.L	5 000.00	5 000.00
	SOCIETE DE CHASSE	564.00	564.00
	SOUES-CIGOGNES-FOOTBALL	12 500.00	12 500.00
	TARBES AUTO RETRO (ATAR)	350.00	350.00
	HAND-BALL	3 500.00	3 500.00
	LES GAMBETTES SOUESSOISES	500.00	500.00

Annexe 2 : Délibération N° 24/2017 : Annexe

	FONCTION	DELEGATIONS	INDEMNITE
Monsieur Roger LESCOUTE	MAIRE		43% de l'indice terminal de la fonction publique
Monsieur Raymond DUPONT	1er adjoint	Finances, signature des mandats et titres, ressources humaines	14,5% de l'indice terminal de la fonction publique
Madame Christine CAZAUX	2ème adjoint	Action sociale, CCAS, logement hygiène et santé publique	14,5% de l'indice terminal de la fonction publique
Monsieur Jean Paul SEMPASTOUS	3ème adjoint	Urbanisme, PLU, suivi du SCOT, aménagement, environnement et cadre de vie.	14,5% de l'indice terminal de la fonction publique
Madame Marie Paule BARON	4ème adjoint	Vie culturelle, patrimoine, vie associative et sportive, fêtes locales	14,5% de l'indice terminal de la fonction publique
Monsieur Jean Pierre BASTIANINI	5ème adjoint	Gestion du personnel	14,5% de l'indice terminal de la fonction publique
Madame Annie COMPAGNET	6ème adjoint	Education, loisir, jeunesse. Affaires scolaires, réforme des rythmes scolaires, centre de loisir	14,5% de l'indice terminal de la fonction publique

Pour copie conforme, Soues, le 04/04/2017

Le Maire
Roger LESCOUTE